

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-1/07

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20221021-lmc100000024419-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

OBJET : Route départementale (RD) 34 – Aménagement en giratoire du carrefour entre la RD 34, l'avenue Albert Sarrault et le chemin de Chantereine, sur le territoire de la commune de Chelles - Acquisition foncière.

L'aménagement en giratoire du carrefour entre la RD 34, l'avenue Albert Sarrault et le chemin de Chantereine sur le territoire de la commune de Chelles nécessite des acquisitions foncières. Ce foncier ainsi acquis sera incorporé dans le domaine public routier départemental.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil général en date du 20 octobre 2006, approuvant le dossier de prise en considération pour l'aménagement en giratoire du carrefour entre la RD 34, l'avenue Albert Sarrault et le chemin de Chantereine à Chelles,

VU l'arrêté préfectoral DCSE/BPE/EXP n°2018/33 du 20 novembre 2018, déclarant d'utilité publique les travaux et les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement en giratoire du carrefour entre la RD 34, l'avenue Albert Sarrault et le chemin de Chantereine sur le territoire de la commune de Chelles,

VU l'ordonnance d'expropriation rendue par Madame le Juge de l'Expropriation au Tribunal Judiciaire de Melun, en date du 26 février 2020,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative au règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU les délibérations du Conseil départemental n°1/03 et 7/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au vote du budget départemental 2022,

VU l'avis de la Direction des Finances Publiques, France Domaine du 21 mars 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition par le Département de Seine-et-Marne des parcelles cadastrées section AH n° 176 et 178, d'une superficie de 2.306 m², situées sur le territoire de la commune de Chelles, appartenant à Monsieur FORT-BUTELOT et par conséquent le versement de la somme de 22 616,80 €, correspondant à l'indemnité de dépossession foncière comprenant l'indemnité principale, une indemnité de remploi et une indemnité de prise de possession anticipée.

Article 2 : d'imputer les crédits nécessaires sur l'opération «Acquisitions foncières pour travaux » (DI2019) de l'action « Acquisitions foncières ».

Article 3 : d'autoriser le représentant du Département de Seine-et-Marne à signer l'acte administratif ou notarié destiné à concrétiser cette acquisition, ainsi que tous documents nécessaires au transfert de propriété et au paiement du prix.

Article 4 : que les parcelles entrant ainsi dans le patrimoine du Département seront incorporées dans le domaine public routier départemental, après réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne